Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502651-20251215-D2025_077-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 8 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents: 18
Votants : 19

Étaient présents : Mmes-M. SOHIER Benoît, FAISANT Catherine, DAUCÉ Jean-Luc, DUPÉ Stéphan, PLAINFOSSE Isabelle DELACROIX Jean-Yves, BARBAULT Hervé, GAUTIER Manuel, NIVOLE Christophe, BEARNEZ Mélanie, LOISEAU Cécile, HOCDE Mickaël, LOUAZEL Éric, LOMAKINE Brigitte, LARIVEN Yannick, CORBE Régis, GUYOT Sylvie, BASLE Odile
Était absent excusé: LAINE Soazig (donne pouvoir à SOHIER Benoît), FRABOULET Michel
Étaient absents : ROBE Peggy, CRENN- MONNIER Pauline, COMBES Léa.
Secrétaire de séance: Yannick LARIVEN est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2025_077 – Refacturation des fluides de gaz consommés pour le logement 13 rue nationale

Rapporteur : BARBAULT Hervé

Le logement communal situé au 13 rue nationale est raccordé à la chaudière gaz nouvellement installée à la bibliothèque. Les locataires souhaitent pouvoir bénéficier du chauffage mais ne sont pas destinataires d'une facture individualisée. Il convient donc d'acter le remboursement, au budget communal, de cette charge par les locataires.

Modalités de refacturation aux locataires :

-Prélèvement du sous-compteur par les agents des services techniques 4 fois par an (janvier-avril- juillet- octobre)

-Facturation sur la base de la consommation réelle, indexée sur le prix d'achat du gaz par la commune : *Consommation individuelle (m³) × Prix moyen d'achat du gaz par la collectivité (€/m³).*

Vu l'article Article L. 2121-29 relatif à la compétence du conseil municipal pour gérer le domaine communal,

Vu la Loi « Climat et Résilience » n° 2021-1104 du 22 août 2021, et plus précisément l'article 153 incitant à l'individualisation des consommations énergétiques,

Considérant l'intérêt communal d'optimisation financière et d'incitation à une consommation raisonnée,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502651-20251215-D2025_077-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont un pouvoir) :

- **Valide** les modalités de remboursement au budget communal des factures de gaz par les locataires du logement communal situé au 13 rue nationale

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoit SOHIER

MAIRIE de SAINT-DOMINEUC (I.-et-V.)

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Yannick LARIVEN